



35 rue du 8 mai 1945
BP 237
85602 MONTAIGU

☎ 02.51.94.03.80
ce.0850639h@ac-nantes.fr

[https://
julesferry.vendee.e-lyco.fr](https://julesferry.vendee.e-lyco.fr)

Montaigu, le 11 décembre 2019

La Principale

à

Mesdames, Messieurs les chefs
d'entreprises

Madame, Monsieur,

La campagne de collecte de la **taxe d'apprentissage** va démarrer.

Cette taxe, versée par les entreprises, permet de financer les dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technologique et de l'apprentissage.

Pour sa **Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)**, le Collège Jules Ferry est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage. Elle permet d'effectuer tous les achats dont les élèves de SEGPA ont besoin (matières premières, outils, machines, matériel pédagogique ...) et certains de ces équipements bénéficient, par mutualisation, à l'ensemble des collégiens.

Si vous souhaitez aider financièrement la section pré-professionnelle, il vous suffit de préciser le **nom du collège Jules Ferry** à l'organisme collecteur que vous aurez choisi. La date limite de collecte est fixée au **28 février 2020**.

Les formulaires de déclaration de la taxe vous seront adressés par les services fiscaux à votre demande.

Au nom des élèves et des personnels, je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à notre demande et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

IBAN Collège Jules Ferry MONTAIGU :

FR76 1007 1850 0000 0010 0056 108

BIC BDFRPPXXX